



COMMUNE DE JETTINGEN

ENQUÊTE PUBLIQUE PARCELLAIRE



du 20 janvier 2023 au 6 février 2023

Dirigée par Francis KOLB
Ingénieur Principal Territorial

Relative au projet de réalisation d'un bassin de rétention des eaux

RAPPORT ET CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Autorité organisatrice



Enquête Publique Parcellaire

DU 20 JANVIER 2023 AU 6 FEVRIER 2023

Désignation du Commissaire-Enquêteur par Monsieur le préfet
du Haut-Rhin en date du 5 décembre 2022

Attestation sur l'honneur du Commissaire enquêteur

Je soussigné Francis KOLB, Ingénieur Principal, Directeur des Services Techniques de la Ville de Pfastatt en retraite atteste par la présente sur l'honneur mon indépendance pour cette mission, n'ayant aucun intérêt à l'opération, soit à titre personnel, soit en raison des fonctions que j'exerce ou que j'ai exercées, notamment vis-à-vis de la Commune Jettingen. En conséquence de quoi j'ai accepté les fonctions de commissaire enquêteur pour cette enquête publique parcellaire.

Déclaration de respect des consignes sanitaires

Par la présente, Monsieur Francis KOLB, Commissaire enquêteur, s'engage à respecter et faire respecter, dans le cadre de la présente procédure d'enquête publique, les consignes sanitaires et règles de distanciation sociale définies par les parties prenantes.

Enquête publique parcellaire relative au projet de réalisation d'un bassin de rétention des eaux sur la commune de Jettingen.

Rapport et conclusions du Commissaire Enquêteur



Vue sur la commune de Jettingen

RAPPORT ET CONCLUSIONS DU COMMISSAIRE ENQUÊTEUR

Enquête publique parcellaire relative au projet de réalisation d'un bassin de rétention des eaux sur la commune de Jettingen.

Rapport et conclusions du Commissaire Enquêteur

Je soussigné **Francis KOLB**

Désigné en qualité de Commissaire-Enquêteur par Monsieur le préfet du Haut-Rhin, par arrêté en date du 5 décembre 2022,

Déclare avoir procédé à l'Enquête Publique Parcellaire, relative au projet de bassin de rétention des eaux à Jettingen.

Selon les prescriptions de l'article 7 de l'arrêté préfectoral de mise en enquête en date du 4 janvier 2023, **j'ai l'honneur de transmettre à Monsieur le préfet du Haut-Rhin, le dossier complet paraphé accompagné :**

- **du registre d'enquête** coté et paraphé clos par monsieur le maire de la commune de Jettingen à la fin de l'enquête ;
- **des pièces et documents paraphés**, attestant de la bonne exécution des mesures d'information et de publicité avant et pendant la durée de l'enquête ;
- **de mon rapport et de mes conclusions motivées** de l'enquête publique parcellaire au projet de de bassin de réalisation d'un bassin de rétention des eaux sur la commune de Jettingen.

Fait à Reiningue, le 15 février 2023

Le Commissaire Enquêteur

Signé :

Francis KOLB

SOMMAIRE

PARTIE I - RAPPORT	6
SITUATION GEOGRAPHIQUE DE LA COMMUNE	6
PREAMBULE	7
1.RAPPORT SUR LE DEROULEMENT DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE	8
1.1.- Procédure administrative	8
1.2.- Informations du public sur la mise à enquête parcellaire-bassin de rétention.....	9
1.3.- Cadre juridique.....	9
1.4.- Notification individuelle.....	10
1.5.- Affichage et support d'information sur la commune.....	11
1.6.- Permanences.....	11
1.7.- Observations générales sur le déroulement de l'enquête.....	11
2.OBJET DE L'ENQUÊTE PUBLIQUE ET EXAMEN DU PROJET	11
2.1.- Objet de l'enquête publique.....	11
2.2- Liste des propriétaires.....	12
2.3.- Constitution du dossier d'enquête publique.....	15
3.OBSERVATIONS RECUEILLIES ET ELEMENTS DE REPONSES	16
3.1.- Observations orales et écrites.....	16
3.2.- Observations écrites en dehors des permanences.....	17
4.REMARQUES ET DEMANDES FORMULEES PAR LE COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR	17
4.1.- Avis sur la régularité de la procédure.....	17
4.2.- Motivations du commissaire enquêteur.....	18
4.3.- Avis sur le projet.....	18
PARTIE II -CONCLUSIONS ET AVIS	18
5.AVIS ET CONCLUSIONS MOTIVEES PAR LE COMMISSAIRE-ENQUÊTEUR SUR L'ENQUÊTE PUBLIQUE PARCELLAIRE DU PROJET DE REALISATION D'UN BASSIN DE RETENTION DES EAUX SUR LA COMMUNE DE JETTINGEN	18